

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2009

Séance du 2 mars 2009

CG 09/1^{ère}/III-12

**POLITIQUE CULTURELLE
DEPARTEMENTALE**

—
Comme pour la plupart des Départements, l'essentiel des dépenses du budget de la culture est consacré à la conservation du patrimoine, aux archives et à la lecture.

En Tarn-et-Garonne, le Conseil Général intervient aussi dans les domaines du théâtre, de la danse, ou de la musique en soutenant les actions de création et de diffusion en milieu rural avec pour objectifs :

- **une meilleure solidarité géographique** afin que le milieu rural puisse aussi bénéficier d'activités culturelles ;
- **une ouverture sociale et culturelle** en proposant à chacun, et notamment aux jeunes, la chance de découvrir un épanouissement personnel plus complet et une plus grande qualité de vie par une pratique culturelle.

Le bilan 2008 démontre la constance de l'effort de notre Département bien au-delà de ses compétences obligatoires.

**BILAN 2008 DE LA POLITIQUE
CULTURELLE DEPARTEMENTALE**

Les actions du Conseil Général s'établissent de la façon suivante :

I - INVESTISSEMENT

Les aides départementales à l'investissement concernent essentiellement la protection du patrimoine.

- ◆ **Aide aux communes pour la restauration des monuments historiques classés et inscrits, objets mobiliers classés et inscrits, orgues classées**

Le montant des aides accordées s'élève en 2008 à **104 851 €**.

Dans les projets de rénovation de ces monuments, le Conseil Général participe à hauteur de 25 % des travaux dans la majorité des cas. Ainsi notre patrimoine culturel, avec la restauration de bâtiments comme les églises de Brassac, Nohic, Pommevic, Castelsagrat, St Nicolas de la Grave, la Maison Romane de St Antonin, l'église St Jacques, le musée Ingres de Montauban, a pu être sauvegardé.

◆ **Aides aux communes et aux particuliers pour la restauration de pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau et à vent, fours à pain, fournils et gariottes**

Cette politique, créée en 1982, permet d'accorder aux communes et particuliers une aide financière pour la restauration du patrimoine vernaculaire.

Elle aura généré au titre de 2008 pour **49 634 €** de subventions aux particuliers et **10 996 €** aux communes.

II – FONCTIONNEMENT

◆ **Fouilles préhistoriques et historiques**

En 2008, une enveloppe de **22 105 €** a été attribuée à l'association Archéologies pour des opérations de fouilles sur le site gallo romain de Varen et des actions de sensibilisation à la préhistoire en direction du milieu scolaire et du grand public.

◆ **Actions en faveur de la Lecture**

Une aide de **47 000 €** a été consacrée à la 18^{ème} édition de Lettres d'automne, à l'organisation du salon jeunesse et les venues d'auteurs en milieu scolaire, alors qu'une aide de **3 100 €** était attribuée pour l'organisation du 13^{ème} festival « Alors raconte » et des soirées lecture menées par l'association des Amis de la Médiathèque.

◆ **Aide à la création et à la diffusion théâtrales**

Afin de promouvoir le théâtre en milieux scolaire et rural, le Conseil Général aide différentes troupes locales. Cette action vise à dynamiser et décentraliser une activité essentiellement urbaine.

En 2008, une dotation globale de **165 300 €** a été répartie entre différentes associations théâtrales telles que la Comédie de la Mandoune, Quercy Productions, la Compagnie de l'Embellie, les associations Isadora et Symphorèse, Festivalence et la Compagnie Arène Théâtre.

◆ Musique

Notre politique comporte deux volets :

- l'aide aux écoles de musique : il s'agit d'une aide au fonctionnement et à l'acquisition d'instruments de musique en faveur des écoles associatives et municipales, **72 772 €** y ont été consacrés en 2008.

- l'aide à la diffusion musicale : en 2008, **84 365 €** ont été attribués à l'association le Rio, aux orchestres départementaux tels que l'Ensemble Organum et « Les Passions » orchestre Baroque de Montauban, au festival les « Soirs de Moissac ».

◆ Occitan

Le Conseil Général soutient la défense et la promotion de la langue et de la culture occitanes. Une dotation globale de **82 000 €** a été votée pour les opérations Al Canton et la sensibilisation à la langue occitane en 2008.

◆ A.D.D.A. 82

En 2008, les subventions allouées par le Conseil Général, soit **200 500 €** ont permis à l'A.D.D.A. de développer ses missions et d'organiser des manifestations : Tarn-et-Garock, 29 Châteaux Chantants, concerts en milieu rural, mise en oeuvre du schéma départemental des enseignements artistiques, sensibilisation du jeune public au spectacle vivant sur 3 communautés de communes (Moissac, la Lomagne Tarn et Garonnaise et la Communauté de Communes du Pays de Garonne et Gascogne).

◆ Subventions aux associations culturelles

Le Conseil Général s'implique également dans le tissu associatif en soutenant diverses associations et manifestations culturelles.

En 2008, les associations culturelles ont reçu un montant global de subventions de l'ordre de **894 565 €**, dont **143 910 €** dans le cadre du fonds d'intervention culturel.

POLITIQUE CULTURELLE EN 2009

PROPOSITIONS

La politique culturelle pour 2009, comme d'ailleurs pour les autres années, repose, pour l'essentiel, sur des **aides aux associations culturelles** qui s'articulent autour de plusieurs volets :

- les aides attribuées en séance dans le livre bleu des «subventions aux associations», pour le fonctionnement ou l'organisation de manifestations ;
- les aides attribuées dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel ;
- les aides accordées dans le présent rapport qui correspondent à des partenariats pérennes dans les domaines de la musique, du théâtre, de la lecture ou de l'occitan.

CONSERVATION DU PATRIMOINE

◆ Monuments historiques

Comme chaque année, un rapport sera présenté en DM1 lorsque la programmation Etat concernant les monuments historiques classés sera connue. Toutefois, dans le cadre de ce Budget Primitif, je vous propose de ratifier un crédit de **98 614 €** sur l'article 2041455, sous-fonction 312, au titre des autorisations de programme antérieures.

Par ailleurs, je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **700 718 €** à l'article 231314 sous fonction 312 du budget départemental pour l'opération de réhabilitation du **bâtiment départemental, sis 27 rue des Augustins à Montauban.**

◆ Pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent

L'aide départementale s'applique aux projets de restauration (façades et couvertures) des pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent, fours à pain, fournils et gariottes déposés par des particuliers et des communes. Je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **50 000 €** au titre des aides aux particuliers et de **10 000 €** au titre des aides aux communes.

◆ Inventaire

Le Pays Midi-Quercy s'est engagé, fin 2004, dans une démarche d'inventaire de son patrimoine bâti et en a confié la maîtrise d'oeuvre à la Maison du Patrimoine de Caylus.

Cet inventaire s'est déroulé, jusqu'en 2007, dans le cadre d'un chantier d'insertion et du programme Leader+ pour une subvention départementale globale de 121 774 € de 2004 à 2008.

Par ailleurs, les fonds iconographiques numérisés des archives départementales ont été mis à disposition, ainsi qu'une aide technique de la Cellule SIGD.

Suite au **transfert du service de l'inventaire au Conseil Régional**, celui-ci a défini ses conditions d'intervention sur les opérations d'inventaire non réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage :

1. Les maîtrises d'ouvrage et d'oeuvre sont déléguées à des collectivités, ou des groupements de collectivités, ce qui exclut de la déléguer à la Maison du Patrimoine de Caylus qui a cessé fin 2008 de mener cette opération. Le Pays Midi-Quercy a donc intégré cette mission au sein du syndicat, à compter de janvier 2009, et une convention de transfert des personnels, du matériel et des données de l'inventaire sera conclue entre le syndicat mixte du Pays Midi-Quercy et la Maison du Patrimoine de Caylus.
2. La Région assure le suivi scientifique de l'opération, le contrôle des données et leur mise en ligne sur le portail internet patrimoine de la Région, leur versement dans les bases nationales du ministère. Elle met à disposition un logiciel de gestion. Le portail internet sera accessible au grand public et aura des liens avec les sites des partenaires.
3. La Région donne une aide de **50 % sur 3 ans** dans le cadre d'une convention avec le Département et le Pays.

Compte tenu de la durée de ce type d'opérations (celle en cours sur le territoire du Midi-Quercy devrait durer 8 ans avec les mêmes moyens), et dans un souci de continuité et de sécurité pour la structure maître d'ouvrage, il est nécessaire que les partenaires s'engagent sur la durée minimale légale de 3 ans par convention.

Le budget prévisionnel annuel, pour la période de 2009 à 2011, est estimé à 150 000 €, essentiellement constitué des salaires des 4 personnes chargées de mener l'inventaire. Dans la continuité du financement que nous avons apporté sur la période 2004-2008, je vous propose d'accorder une **participation à hauteur de 40%**, soit **60 000 €** annuels, pendant trois ans à cette opération d'inventaire. Ce dossier sera présenté dans le livre bleu des associations (article 6745 sous fonction 311).

La convention jointe en annexe I, que je vous demande d'approuver et de m'autoriser à signer vise à définir, pour les trois ans à venir, les objectifs du programme de recensement et d'étude du patrimoine du Pays Midi-Quercy ainsi que les enjeux et clauses techniques et scientifiques de cette opération.

Elle précise la **triple propriété** pour chacune des collectivités de la documentation papier et numérique et les financements des actions.

La mise à disposition des fonds iconographiques des archives est reconduite ainsi que l'aide de la cellule SIGD quant à l'échange de données et à la mission d'assistance technique.

Par ailleurs, l'inventaire du patrimoine bâti sur le territoire sera complété par celui des objets mobiliers.

MUSIQUE

◆ Aides aux écoles de musique

Pour la période de septembre 2008 à juin 2009, je vous propose d'adopter une enveloppe de **80 000 €** pour ces aides qui seront accordées, selon les critères définis par le schéma départemental des enseignements artistiques adopté en mars 2007.

◆ Aide à la diffusion musicale

Notre collectivité est un partenaire important des festivals de musique organisés par différentes associations.

Dans le cadre de l'aide à la diffusion musicale, je vous propose de **reconduire** notre aide aux orchestres de haut niveau, au Rio et aux festivals de Moissac dans le cadre d'une enveloppe de **84 365 €** ainsi répartie :

- **« Les Passions »**

Orchestre Baroque de Montauban..... 25 000 €

Ensemble à cordes spécialisé dans la pratique des instruments d'époque, cet orchestre créé en 1986 jouit d'une réputation nationale.

A ce titre, je vous propose de lui **reconduire** l'aide à la diffusion de 25 000 €, permettant ainsi d'accompagner son développement avec les partenaires que sont le Ministère de la Culture, la Région Midi-Pyrénées et la Ville de Montauban.

- **Ensemble Organum..... 25 000 €**

En résidence à l'abbaye de Moissac depuis 2001 cet ensemble, de réputation internationale, spécialisé dans les répertoires médiévaux, est soutenu par la DRAC, la Région Midi-Pyrénées et la ville de Moissac. Ses activités concernent la recherche, l'enseignement et la diffusion des musiques médiévales depuis l'abbaye de Moissac.

C'est dans ce cadre que je vous propose de **reconduire** l'aide à la diffusion de 25 000 € à l'Ensemble Organum.

- **Le Rio.....11 500 €**

L'Association « Le Rio Grande », à travers les labels « Scène de Musiques Actuelles » (SMAC) et « Pôle Régional de Musiques Actuelles », est devenue un élément incontournable sur le secteur des Musiques Actuelles en Midi-Pyrénées. A ce titre, elle bénéficie du soutien de l'Etat, de la Région Midi-Pyrénées et de la Ville de Montauban. En 2009, l'Association maintiendra son action sur 3 centres d'activités :

- la diffusion au sein du Rio Grande ou hors les murs : production de manifestations et accueil de manifestations organisées par des structures extérieures, collaborations avec des associations pour l'organisation d'évènements. La politique tarifaire pratiquée permet l'accès au plus grand nombre.
- le développement et l'accompagnement des pratiques : accompagnement artistique des groupes amateurs pour la répétition scénique et l'enregistrement live ; le Rio Grande prévoit des résidences et l'ouverture de la scène aux amateurs et musiciens par une programmation de première partie sur les productions de l'association.
- l'action culturelle, l'éducation artistique et la prévention des risques connexes à la pratique ou l'écoute des musiques actuelles amplifiées.

Comme nous le faisons depuis plusieurs années, je vous propose de **reconduire** une aide de 11 500 € à l'association « Le Rio Grande ».

- **Association pour la défense et l'illustration de l'abbatiale de Moissac : (A.D.I.A.M.)** 7 620 €

Cette association organise, traditionnellement, un Festival « Les Soirs de Moissac », concerts de musique classique et musiques du monde, donnés au cloître et au cœur de l'Abbaye . Je vous propose de **reconduire** notre soutien à l'A.D.I.A.M. pour 2009 à hauteur de 7 620 €.

- **Festival de la voix**.....15 245 €

En 2009, la Ville de Moissac gèrera, en direct, l'organisation du festival de la Voix auparavant organisé par l'association Moissac Culture Vibrations. La 13ème édition se déroulera du 11 au 13 juillet 2009 en divers lieux du patrimoine moissagais.

C'est dans ce cadre que je vous invite à **reconduire** notre aide de 15 245 € qui sera versée à la commune de Moissac.

◆ **Pôle patrimonial de rayonnement culturel de Moissac :**

Après la dissolution de l'association Itinéraires Culturels, le 28 février 2007, qui bénéficiait d'une aide départementale de 22 868 € dans le cadre d'un partenariat Etat/ Région/Département/Commune, la Ville de Moissac a élaboré un projet culturel sur trois ans (2008/2010) à partir du dispositif régional de pôle patrimonial de rayonnement culturel, et du label Pays-Ville d'Art et d'Histoire auquel elle est candidate.

Ce projet s'appuie sur deux piliers : **le patrimoine moissagais et les musiques anciennes**. Le pôle, sous la houlette de la direction des affaires culturelles de la Ville coordonnera :

- le Centre d'art roman,
- le centre culturel,
- l'ensemble Organum et le centre de recherches du Cirma..

Les objectifs sont de conforter et développer la vocation culturelle et artistique de Moissac, de faire connaître le site comme lieu de réflexion, d'échange et de diffusion sur les arts médiévaux.

C'est dans ce cadre que la commune de Moissac souhaite signer une **convention d'objectifs**, sur trois ans, avec ses différents partenaires financiers pour inscrire les actions de ce pôle dans la durée et la sécurité financière indispensables à une programmation pluriannuelle. Le budget annuel est estimé pour la période 2008-2010 à 152 500 € avec une participation de 56 500 € de la Ville de Moissac et de la Région (accordées en 2008). Notre collectivité est sollicitée aux titres des années 2008 et 2009.

Au delà des subventions susvisées pour :

- le festival « les soirs de Moissac »: 7 620 €,
- le festival de la voix : 15 245 €,
- l'ensemble Organum : 25 000 €,

la commune de Moissac se verra allouer une subvention de 22 135 € pour le fonctionnement de son pôle patrimonial de rayonnement culturel, que vous trouverez dans le livre bleu des associations, article 6745 sous fonction 311.

THEATRE

Je vous propose de **reconduire** une dotation globale de **165 300 €** pour la diffusion et création théâtrales répartie, à **l'identique** de l'an dernier, entre les associations suivantes :

- **Comédie de la Mandoune : 53 000 €**

Cette compagnie professionnelle créera 2 spectacles en 2009. Elle diffusera son répertoire classique, organisera un festival de théâtre à Montricoux en août 2009 et proposera des ateliers théâtre aux jeunes en temps scolaire et hors temps scolaire. Elle assure, également, une programmation artistique dans sa salle de spectacles située route de Montech à Montauban.

- **Association Isadora : 6 000 €**

Cette compagnie installée à Moissac et animée par André Brami crée des spectacles pour le jeune public. Sa création 2009 sera axée sur l'histoire du manège.

- Compagnie de l'Embellie : 8 300 €

Cette compagnie de théâtre amateur a ouvert une salle de spectacle au 840 route de Bordeaux. Elle effectue un travail de formation au travers de ses ateliers pour adolescents et adultes, crée et diffuse ses pièces sur le département, aide bénévolement des associations caritatives.

- Quercy Productions : 15 000 €

Cette compagnie basée à Cayriech, anime des ateliers théâtres et organise des matinées classiques pour les collèges dans le but d'éveiller le goût du jeune public.

- Association Symphorèse : 18 000 €

Cette association anime des ateliers à Montbarla et programme 3 créations théâtrales pour 2009, ainsi que la diffusion de son répertoire .

Elle organise un festival d'arts vivants à travers le Quercy, manifestation gratuite sur différentes communes, avec une création : Jazz en noir et blanc.

- Association Festivalence : 50 000 €

Cette association organisera, en Août 2009, la 16^{ème} édition du spectacle « Au fil de l'eau... une histoire » à Valence d'Agen. Je vous propose de reconduire à l'association Festivalence une aide à l'organisation du spectacle «Au fil de l'eau... une histoire » d'un montant de 50000 €.

- Arène théâtre : 15 000 €

Installée à Coutures, cette compagnie professionnelle mène des actions culturelles en Tarn-et-Garonne et bénéficie d'une aide à la diffusion de la région Midi-Pyrénées.

OCCITAN

L'action départementale en faveur de la langue et de la culture occitanes se décline sur deux axes : les opérations « al canton » et l'enseignement de la langue à l'école.

I – Les opérations « Al Canton » : 30 000 €

Les opérations « Al Canton » sont destinées à recueillir des témoignages écrits et oraux de notre passé sur le territoire d'un canton (collecte et inventaire des ressources du patrimoine local) et de restituer, en direction de la population locale, les éléments recensés au travers d'expositions, éditions, animations.

Les enquêtes sur les cantons de Beaumont de Lomagne et Lavit de Lomagne sont terminées. La restitution du livre de Lavit de Lomagne a eu lieu en décembre 2008, et celui de Beaumont paraîtra début 2009.

Les actions prévues en 2009 concernent :

- d'une part, la poursuite de la préparation de DVD sur les cantons étudiés (Castelsarrasin/Moissac ; Lauzerte, Bourg de Visa et Montaigu de Quercy) ;
- d'autre part, le lancement des enquêtes et l'édition de livres sur le canton de Grisolles et les cantons ruraux de Montauban.

L'encadrement des enquêtes collectives et le suivi de fabrication des ouvrages est assuré par l'Institut Occitan Aveyronnais, prestataire du Conseil Général en raison de son expérience sur ce type d'opérations.

L'Institut d'Etudes Occitanes-association Antonin Perbosc, est notre partenaire et appui technique de ces opérations Al Canton. Il assume la charge des enregistrements vidéo numériques et de la préfabrication des ouvrages .

Aussi, je vous propose de reconduire une subvention de **30 000 €** à cette association au titre des actions à engager en 2009. Une convention sera établie pour concrétiser ce partenariat sur les actions en faveur de l'occitan.

II – La sensibilisation à la langue occitane : 56 500 €

Les actions scolaires en faveur de la sensibilisation à l'occitan sont menées par l'ALCOC (Association pour la Langue et la Culture Occitanes) qui rémunère une équipe d'intervenants avec l'aide des communes, ou des Communautés de Communes et du Conseil Général. C'est ainsi que notre département affiche le **meilleur taux** de sensibilisation à l'occitan de l'académie, **avec 20 % des effectifs du primaire sensibilisés**.

Vous trouverez, en annexe 2, la carte départementale des interventions occitanes pour l'année scolaire 2008/2009.

Dans le prolongement de notre action passée, je vous propose de ratifier les crédits nécessaires au recrutement des intervenants agréés en langue occitane, à leur formation et à l'achat de documentation, ainsi répartis :

- Article 65744, sous-fonction 311
52 000 € à l'ALCOC pour le fonctionnement et le recrutement d'intervenants agréés en langue occitane,
- Article 6182 sous-fonction 28 :
3 100 € pour l'achat de documentation et matériel pédagogique (dotation versée au CDDP)

- Article 6183, sous-fonction 21 :
1 400 € pour la formation continue des intervenants extérieurs.

ACTIONS EN FAVEUR DE LA LECTURE

Je vous propose de reconduire une aide globale de **12 000 €** à l'association **REEL** pour :

- l'organisation du salon du livre jeunesse en mai 2009 : **4 800 €**
- les venues d'auteurs dans les lieux accueillant les jeunes : établissements scolaires, associations, bibliothèques : **7 200 €**

ACTION CULTURELLE EN MILIEU SCOLAIRE

◆ Politique départementale d'actions éducatives, culturelles et sportives : **34 455 €**

Comme chaque année, la Commission Éducation, Sport et Culture sera saisie, pour avis, sur les dossiers présentés à la Commission Permanente dans le cadre de l'action culturelle en milieu scolaire. Cette politique concerne :

- l'éducation artistique avec des actions de sensibilisation à la musique et à la danse menées par l'ADDA 82, adaptées aux orientations du schéma départemental des enseignements artistiques ;
- les actions éducatives et culturelles mises en place par l'Office Central de la Coopération à l'École ;
- les actions littéraires menées par l'association Confluences dans les collèges du département ;
- les échanges culturels inter-académiques ou avec l'étranger, les appariements ;
- la classe de jeunes inadaptés sociaux de la maison d'arrêt de Montauban ;
- l'animation culturelle à caractère rural pour l'enseignement de la langue et la culture occitanes ;
- les actions de coopération entre établissements pour offrir un choix de formations plus diversifiées, pour échanger des expériences pédagogiques réussies, pour mettre en commun leurs ressources dans le cadre des bassins de formation ;
- les actions favorisant une meilleure liaison entre l'école et le collège ;
- la culture scientifique et technique avec la semaine de la science ;
- les actions d'information sur l'orientation visant à développer une réflexion sur les métiers et une éducation des choix en fonction des centres d'intérêt et des aptitudes des élèves (Forum des métiers ... Infosup, rencontres emploi-formation...) ;
- les actions de partenariat avec l'Éducation Nationale portant sur l'amélioration du fonctionnement matériel des établissements scolaires (écoles et collèges), tant en terme de ressources humaines que de moyens techniques.

TRANSPORTS D'ELEVES

Dans le cadre de l'enveloppe de **30 000 €** consacrée à la prise en charge des transports des élèves pour leur acheminement vers des manifestations culturelles, ou les actions des services éducatifs du Musée Ingres, des archives départementales, des abbayes de Belleperche et de Moissac et de l'Association Fermat Lomagne, le Conseil Général accorde une aide pour la prise en charge des transports des établissements scolaires selon le mode de fonctionnement suivant :

- choix du transporteur par l'établissement scolaire;
- forfait de prise en charge par le Conseil Général : 180 € pour un trajet inférieur ou égal à 100 km aller-retour, 230 € pour un trajet supérieur à 100 km;
- tout dépassement est à la charge de l'établissement scolaire.

FONDS D'INTERVENTION CULTUREL

Je vous propose d'adopter une enveloppe de **130 000 €** pour satisfaire les demandes d'aides relatives à l'organisation de manifestations à caractère culturel, touristique ou de promotion du département, qui seront attribuées par la Commission Permanente après avis de la commission ad hoc.

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DU PAYS MIDI-QUERCY

Le Pays Midi-Quercy a souhaité s'inscrire dans le dispositif régional des projets culturels de territoire et a adopté son schéma de développement culturel en mars 2007. C'est dans ce cadre que vous m'avez autorisé, lors du vote du budget 2008, à signer la convention territoriale de développement culturel du pays Midi Quercy.

Dans sa séance du 29 août 2008, la commission permanente a approuvé le programme opérationnel d'actions pour 2008 pour un montant d'aides de **26 427 €**.

Le programme opérationnel annuel pour 2009 sera validé par le comité de pilotage culture du Pays, en début d'année, et présenté à l'approbation des partenaires signataires de la convention. Je vous propose d'allouer à cet effet une enveloppe d'intervention de **50 000 €**, de ratifier un premier crédit de 25 000 € à l'article 674562 sous fonction 311, et de donner délégation à la commission permanente pour l'approbation du programme et la répartition des subventions directement aux porteurs de projet.

COGEMATS 82

Ce service départemental propose ses activités de prêt de matériel de scène aux communes et associations socioculturelles du département, qui bénéficient ainsi de prestations de qualité à tarifs préférentiels. Je vous propose d'approuver **les tarifs 2009** précisés en annexe IV.

Pour 2009, le montant des recettes est estimé à **27 000 €**, pour un volume de dépenses de fonctionnement de **18 950 €**, hors frais de personnel et de **30 000 €** en investissement comprenant notamment, l'achat d'un véhicule poids lourd d'occasion.

CREDITS DIVERS

Il convient de prévoir l'inscription de divers crédits dans le cadre :

- ♦ des prix attribués lors de différents concours.....**5 300 €**
(article 6713 – sous fonction 311)

- ♦ participation aux frais de transport des élèves dans le cadre
des services éducatifs et autres animations culturelles
départementales **30 000 €**
(article 6245 – sous fonction 311)

- ♦ Frais d'impression..... **12 870 €**
(article 6236 – sous fonction 311)

A.D.D.A. 82

Créée en 1974, cette association départementale est un partenaire incontournable du développement territorial et culturel du Tarn-et-Garonne. Dans le cadre de ses missions, elle met en place des actions de sensibilisation, programme des spectacles décentralisés, distribue conseils et aides aux porteurs de projets culturels, contribuant ainsi à la promotion de la vie culturelle départementale.

En 2009, l'ADDA poursuivra la mise en œuvre des missions suivantes :

- **développement des pratiques musicales actuelles des amateurs** : 19ème édition du Tarn & Garock, aides aux projets,
- **développement des pratiques chorégraphiques des amateurs** : vitrine de la danse,
- **actions de sensibilisation du jeune public au spectacle vivant** (cabrioles de printemps , et d'automne) mises en place sur les intercommunalités avec obligation d'un rayonnement départemental.

- **diffusion départementale et patrimoine** : Ballade autour du patrimoine, concerts en milieu rural, les 20 ans de châteaux chantants,
- **centre de ressources départemental** : réflexion sur le développement d'une banque interactive de données communes à l'ensemble des acteurs du département intégrant le répertoire des acteurs culturels. Publications: le guide de l'été culturel publié à 22000 exemplaires, le mensuel « Sortir en Tarn-et-Garonne », une publication pour le SDEA ...
- **mise en oeuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques** : pour 2009, le schéma s'orientera sur les axes suivants :
 - en musique, mise en place du plan de formation 2009/2010 pour le corps professoral et du brevet départemental en septembre 2009 ; résidence d'artiste sur la création de musique contemporaine, pratique collective et diffusion des ensembles des écoles de musique sur le département ;
 - les enseignantes danse pourront suivre un cycle de formation en association avec le CESMD de Toulouse sur l'analyse fonctionnelle du mouvement dansé.
- **itinéraire musical en milieu rural, au printemps et à l'automne dans les villages du département,**

Pour ce faire, je vous propose d'accorder une aide de **204 500 €** à l'ADDA 82 pour la réalisation des missions susvisées.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'amendement de la commission éducation, sport, culture et transports concernant l'association Confluences,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication du bilan de la politique culturelle départementale conduite en 2008 ;

- Approuve les actions proposées pour 2009 :

Conservation du patrimoine

- Diffère à la DM1, lorsque la programmation Etat concernant les monuments historiques classés sera connue, l'examen du programme départemental de travaux sur les monuments historiques classés ;
- Adopte une autorisation de programme de 60 000 € au titre de l'aide départementale aux projets de restauration (façades et couvertures) du patrimoine architectural et culturel (pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent, fours à pain, fournils et gariottes) ainsi répartie :
 - Particuliers 50 000 €
 - Communes..... 10 000 €
- Approuve, suite au transfert du service de l'Inventaire au Conseil Régional, la convention à intervenir entre la région Midi-Pyrénées, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne et le Syndicat mixte du Pays Midi-Quercy qui vise à définir, pour la période 2009-2011, les objectifs du programme de recensement et d'étude du patrimoine du Pays Midi-Quercy ainsi que les enjeux et clauses techniques et scientifiques de cette opération ;
- Accorde, dans la continuité du financement apporté sur la période 2004-2008, une participation financière de 40 %, soit 60 000 € par an pendant trois ans (2009-2010 et 2011) pour la réalisation de cet inventaire (cf délibération subventions aux associations) ;
- Précise que le Pays Midi-Quercy a intégré la mission d'inventaire à compter de janvier 2009, la Maison du patrimoine de Caylus ayant cessé fin 2008 de conduire cette opération ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention au nom et pour le compte du département ;

Musique

- Aides aux écoles de musique..... 80 000 €
selon les critères définis par le schéma départemental des enseignements artistiques adopté en mars 2007 ;
- Aide à la diffusion musicale..... 84 365 €

dont :

- *Orchestre Baroque de Montauban « les passions »*.....25 000 €
accompagnement du développement de cet orchestre avec les partenaires que sont le ministère de la Culture, la Région Midi-Pyrénées et la Ville de Montauban.
- *Ensemble Organum de Moissac*.....25 000 €
activités de recherche, enseignement et diffusion des musiques médiévales depuis l'abbaye de Moissac avec le soutien de la DRAC, la Région Midi-Pyrénées et la Ville de Moissac.
- *Le Rio Grande à Montauban*.....11 500 €
soutien de l'Etat, de la Région Midi-Pyrénées et de la Ville de Montauban ; action sur 3 centres d'activités :
 - diffusion : production de manifestations et accueil de manifestations organisées par des structures extérieures, collaboration avec des associations pour l'organisation d'événements,
 - développement et accompagnement des pratiques : accompagnement artistique des groupes amateurs pour la répétition scénique et l'enregistrement live, résidences et ouverture de la scène aux amateurs et musiciens par une programmation de première partie sur les productions de l'association,
 - action culturelle, éducation artistique et prévention des risques connexes à la pratique ou l'écoute des musiques actuelles amplifiées.
- *Association pour la défense et l'illustration de l'abbatiale de Moissac*..... 7 620 €
(A.D.I.A.M.)
organisation traditionnelle d'un festival « Les soirs de Moissac », concerts de musique classique et musiques du monde, donnés au cloître et au cœur de l'abbaye.
- *Festival de la voix (subvention à la Ville de Moissac)*15 245 €
la Ville de Moissac gèrera, en direct, l'organisation du festival de la voix, auparavant organisé par l'association Moissac Culture Vibrations. La 13ème édition se déroulera du 11 au 13 juillet 2009 en divers lieux du patrimoine moissagais.
- *Pôle patrimonial de rayonnement culturel de Moissac* ;
- Accorde à la commune de Moissac une subvention de fonctionnement de 22 135 €, au titre de 2009 (cf délibération subventions aux associations) ;

Theâtre (diffusion et création)

- Adopte une dotation globale de 165 300 € répartie entre les associations suivantes :

- *Comédie de la Mandoune (Montauban)*..... 53 000 €
2 spectacles en 2009 autour de son répertoire classique, organisation d'un festival de théâtre à Montricoux en août, ateliers théâtre pour les jeunes en temps scolaire et hors temps scolaire, programmation artistique dans sa salle de spectacles située route de Montech à Montauban.
- *Association Isadora (Moissac)* 6 000 €
spectacles pour les jeunes publics-création 2009 axée sur l'histoire du manège.
- *Compagnie de l'Embellie (Montauban)*..... 8 300 €
compagnie de théâtre amateur, formation au travers d'ateliers pour adolescents et adultes, création et diffusion de pièces sur le département, aide bénévole aux associations caritatives.
- *Quercy Productions (Cayriech)* 15 000 €
animation d'ateliers théâtre et organisation des matinées classiques pour les collègues.
- *Association Symphorèse (Montbarla)* 18 000 €
animation d'ateliers, programmation de 3 créations théâtrales et diffusion de son répertoire ; organisation d'un festival d'arts vivants à travers le Quercy, gratuit sur différentes communes, avec une création : « Jazz en noir et blanc ».
- *Association Festivalence. (Valence d'Agen)*..... 50 000 €
16^{ème} édition du spectacle « Au fil de l'eau... une histoire ».
- *Arène Théâtre (Coutures)* 15 000 €
actions culturelles en Tarn-et-Garonne et en Région Midi-Pyrénées.

Occitan

- Adopte une dotation globale de 86 500 € ainsi répartie :

Opérations « al canton »

- Accorde une subvention de 30 000 € à l'Institut d'études occitanes au titre des actions à engager en 2009 ;
- Précise qu'une convention sera établie pour concrétiser ce partenariat ;

Sensibilisation à la langue occitane

- Accorde une subvention globale de 56 500 € à l'ALCOC (Association pour la langue et la culture occitanes) pour le recrutement des intervenants agréés en langue occitane, leur formation et l'achat de documentation ;

Actions en faveur de la lecture

- *Association Confluences* 35 000 €
édition 2009 du festival « Lettres d'automne »
- *Association RÉEL* subvention globale de 12 000 €
organisation du salon du livre jeunesse en mai 2009 (4 800 €) et venues d'auteurs dans les lieux accueillant les jeunes (7 200 €) ;

Action culturelle en milieu scolaire

- politique départementale d'actions éducatives, culturelles et sportives..... 34 455 €
la commission éducation, sport et culture sera saisie, pour avis, des dossiers présentés à la Commission Permanente ;

Transports d'élèves..... 30 000 €

Prise en charge des transports des établissements scolaires selon le mode de fonctionnement suivant :

- choix du transporteur par l'établissement scolaire,
- forfait de prise en charge par le Conseil Général : 180 € pour un trajet inférieur ou égal à 100 km aller-retour, 230 € pour un trajet supérieur à 100 km,
- tout dépassement à la charge de l'établissement scolaire ;

Fonds d'intervention culturel.....130 000 €

répartition du fonds par la Commission Permanente après avis de la commission ad hoc.

Schéma de développement culturel du pays Midi-Quercy

- Adopte une autorisation d'engagement 50 000 € dans le cadre du programme opérationnel annuel 2009 ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour l'approbation du programme et la répartition des subventions directement aux porteurs de projets ;

Cogemats 82

– Approuve les tarifs 2009 ci-annexés ainsi que le budget prévisionnel 2009 :

- Estimation des recettes pour 2009..... 27 000 €
- Estimation des dépenses de fonctionnement..... 18 950 €
(hors frais de personnel)
- Investissement (achat d'un véhicule poids lourd d'occasion)....30 000 €

Crédits divers

- Prix attribués lors de différents concours.....5 300 €
- Participation aux frais de transport des élèves dans le cadre
des services éducatifs et autres animations culturelles
départementales 30 000 €
- Frais d'impression..... 12 870 €

A.D.D.A. 82

– Accorde une aide de 204 500 € à l'ADDA 82 pour la réalisation des missions suivantes :

- développement des pratiques musicales actuelles des amateurs,
- développement des pratiques chorégraphiques des amateurs,
- actions de sensibilisation du jeune public au spectacle vivant,
- diffusion départementale et patrimoine,
- centre de ressources départemental,
- mise en oeuvre du schéma départemental des enseignements artistiques,
- itinéraire musical en milieu rural, au printemps et à l'automne dans les villages du département ;

– Ratifie les crédits suivants :

I - INVESTISSEMENT

1°) Restauration et entretien des monuments historiques

Article 2041455 sous-fonction 312.....**98 614 €**

Subventions aux communes au titre des A.P. antérieures.

Article 2042112 sous-fonction 312..... **70 000 €**

Subvention Semaem (façades de la place nationale de Montauban)
au titre des A.P. antérieures.

2°) Bâtiment des Augustins

Article 231314 sous-fonction 312..... 700 718 €

3°) Patrimoine architectural et culturel

- Subventions aux particuliers..... 43 685 €
Article 20424 sous-fonction 312,
10 000 € au titre de l'autorisation de programme de 2009,
33 685 € au titre des autorisations de programme antérieures.
- Subventions aux communes.....19 575 €
Article 2041411 sous-fonction 312
3 000 € au titre de l'autorisation de programme de 2009,
16 575 € au titre des autorisations de programme antérieures.

4°) Cogemats

Articles 2157 et 2182 sous-fonction 311..... 30 000 €

II - FONCTIONNEMENT

1°) Ecoles de musique

Article 657342 sous-fonction 311..... 60 000 €
Article 65743 sous-fonction 311..... 20 000 €

2°) Animations à caractère départemental

Article 65744 sous-fonction 311 et 312..... 378 120 €

- Théâtre.....165 300 €
- Musique.....84 365 €
- Occitan.....82 000 €
- Lecture.....47 000 €
- Action culturelle en milieu scolaire.....34 455 €

3°) Prix divers

Article 6713 sous-fonction 311.....5 300 €

4°) Participation aux frais de transport

Article 6245 sous-fonction 311.....30 000 €

5°) ADDA 82

Missions (Article 67456 sous-fonction 311)..... 204 500 €

6°) Divers

Article 6182 sous-fonction 28.....**3 100 €**

Article 6183 sous-fonction 21.....**1 400 €**

7°) Frais d'impression..... 12 870 €

Article 6236 sous-fonction 311

8°) Fonds d'intervention culturel

Article 67451 sous-fonction 311.....**130 000 €**

9°) Fonds d'intervention culturel Pays Midi-Quercy..... 25 000 €

Article 674562 sous-fonction 311

10°) Cogemats18 950 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

PRÊT DE MATÉRIEL DE THÉÂTRE ET DE SCÈNE

CG 09/1^{ère}/III-12

TARIFS JOURNALIERS

ANNÉE 2009

I - Location de matériel sono - Tarifs 2009

Réf.

A. Sono 2 x 300 W Mackie/console Mackie 1604.....	90,00 €
B. Sono 3 x 300 W Mackie/console Mackie 1604.....	120,00 €
C. Egaliseurs.....	15,00 €
D. Effets et traitements.....	30,00 €
E. Sono concert 4 MTD 115.....	150,00 €
F. Sono concert 4 MTD 115/CX 12 Amadeus.....	185,00 €
G. Régie retour Midas 24/10 / égaliseurs.....	60,00 €
H. Régie façade Midas 32 ou 24 entrées/traitements/effets.....	75,00 €
I. Kit micros.....	15,00 €
J. Kit câblages.....	10,00 €
K. Micros HF Sheineiser poignée / cravate / micro-casque.....	40,00 €
L. Régie intercom 3 postes / son.....	45,00 €

Mackie Enceinte amplifiée de 300 watts

MTD 115 C, HEIL Enceinte de diffusions de 600 watts principale

CX12 Amadeus Enceinte de retour de 400 watts

Sub basse Enceinte de renfort de grave de 2 x 600 watts

II - Tarif matériel lumière - Tarifs 2009

Réf.

A Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 6 x 1000 w.....	75,00 €
B Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 8 x 1000 w.....	90,00 €
C Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 10 x 1000 w.....	110,00 €
D Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 14 x 1000 w.....	120,00 €

E	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 18 x 1000 w.....	135,00 €
F	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 20 x 1000 w.....	150,00 €
G	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 25 x 1000 w.....	170,00 €
H	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 30 x 1000 w.....	180,00 €
I	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 35 x 1000 w.....	200,00 €
J	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 40 x 1000 w.....	210,00 €
K	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 45 x 1000 w.....	230,00 €
L	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 50 x 1000 w.....	245,00 €
M	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 60 x 1000 w.....	260,00 €
N	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 70 x 1000 w.....	275,00 €
O	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 80 x 1000 w.....	290,00 €
P	Blinder, stroboscope, T9 BT.....	60,00 €
Q	Poursuite 1200w HMI « Juliat ».....	90,00 €
R	Postes intercom à câble « Teac » x 2.....	30,00 €

III - Prestation technicien seul

Tarif 2009 : 80,00 € par jour

IV - Festival de conteurs « Alors raconte »

Forfait éclairage ou sonorisation.....	60,00 €
Eclairage et sonorisation.....	90,00 €

V - GRATUITE :

- Association Chants Libres pour le festival « Alors Chante » et les concerts en milieu rural
- Centre Départemental du Téléthon

Le Président,

PRÊT DE MATÉRIEL DE THÉÂTRE ET DE SCÈNE

CG 09/1^{ère}/III-12

TARIFS JOURNALIERS

ANNÉE 2009

I - Location de matériel sono - Tarifs 2009

Réf.

A. Sono 2 x 300 W Mackie/console Mackie 1604.....	90,00 €
B. Sono 3 x 300 W Mackie/console Mackie 1604.....	120,00 €
C. Egaliseurs.....	15,00 €
D. Effets et traitements.....	30,00 €
E. Sono concert 4 MTD 115.....	150,00 €
F. Sono concert 4 MTD 115/CX 12 Amadeus.....	185,00 €
G. Régie retour Midas 24/10 / égaliseurs.....	60,00 €
H. Régie façade Midas 32 ou 24 entrées/traitements/effets.....	75,00 €
I. Kit micros.....	15,00 €
J. Kit câblages.....	10,00 €
K. Micros HF Sheineiser poignée / cravate / micro-casque.....	40,00 €
L. Régie intercom 3 postes / son.....	45,00 €

Mackie Enceinte amplifiée de 300 watts

MTD 115 C, HEIL Enceinte de diffusions de 600 watts principale

CX12 Amadeus Enceinte de retour de 400 watts

Sub basse Enceinte de renfort de grave de 2 x 600 watts

II - Tarif matériel lumière - Tarifs 2009

Réf.

A Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 6 x 1000 w.....	75,00 €
B Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 8 x 1000 w.....	90,00 €
C Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 10 x 1000 w.....	110,00 €
D Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 14 x 1000 w.....	120,00 €

E	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 18 x 1000 w.....	135,00 €
F	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 20 x 1000 w.....	150,00 €
G	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 25 x 1000 w.....	170,00 €
H	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 30 x 1000 w.....	180,00 €
I	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 35 x 1000 w.....	200,00 €
J	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 40 x 1000 w.....	210,00 €
K	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 45 x 1000 w.....	230,00 €
L	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 50 x 1000 w.....	245,00 €
M	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 60 x 1000 w.....	260,00 €
N	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 70 x 1000 w.....	275,00 €
O	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 80 x 1000 w.....	290,00 €
P	Blinder, stroboscope, T9 BT.....	60,00 €
Q	Poursuite 1200w HMI « Juliat ».....	90,00 €
R	Postes intercom à câble « Teac » x 2.....	30,00 €

III - Prestation technicien seul

Tarif 2009 : 80,00 € par jour

IV - Festival de conteurs « Alors raconte »

Forfait éclairage ou sonorisation.....	60,00 €
Eclairage et sonorisation.....	90,00 €

V - GRATUITE :

- Association Chants Libres pour le festival « Alors Chante » et les concerts en milieu rural
- Centre Départemental du Téléthon

Le Président,